

Rapport

La 4^{ème} Edition de la rencontre annuelle
entre
L'Agence Marocaine AntiDopage
&
Les Fédérations Royales Marocaines sportives
Mardi, 29 avril 2025



Affiche de la journée




المملكة المغربية
Royaume du Maroc


AMAD
المجلس الأعلى للمنافسة
Supreme Council of Competition
Agence Marocaine Antidopage

4ÈME
Rencontre de l'AMAD
avec les Fédérations Royales
Marocaines Sportives

Sous le thème

**L'AMAD :
Réalisations et Défis**



 **Mardi 29 avril 2025**

 **Club Narjisse, Hay Ryad – Rabat**

Programme de la journée



4^{ÈME} Rencontre de l'AMAD avec les Fédérations Royales Marocaines Sportives



Sous le thème

**L'AMAD :
Réalisations et Défis**



PROGRAMME

HEURE	ACTIVITES
09h30-10h00	Accueil des participants
10h00- 10h15	Mot de bienvenue
10h15-10h45	Présentation des activités de l'AMAD en 2024 / Dr Maria Windy
10h45-11h15	Présentation de l'application Nazih / Dr Omar. ABOUALI
11h15-12h00	Discussion
12H00-12h30	Pause Café
12h30-13h00	Présentation de la caravane nationale « sport sans dopage »/ Pr Moulay Ahmed BELLIMAM
13H00-13h30	Présentation des résultats de l'étude sur les Compléments alimentaires conduite entre l'AMAD, la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé et l'UNESCO. /Dr Naima. RHALEM
13H30-14h00	Discussion
14H00-14h15	Recommandations
14h30	Pause déjeuner



Mardi 29 Avril 2025



Club Narjisse, Hay Ryad – Rabat

Organismes présents

Cette journée a connu la présence de 82 participants, représentant 23 Fédérations Royales Marocaines Sportives, le Ministère de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports, le Comité Olympique Marocain, la presse nationale...

Les Ministères représentés

- Ministère de l'Education Nationale, du Parascolaire et du Sport ;
- Ministère de la santé et de la protection sociale.

Les fédérations représentées (23 au total) :

- Fédération Royale Marocaine d'aérobic
- Fédération Royale Marocaine d'Aviron
- Fédération Royale Marocaine de Boxe
- Fédération Royale Marocaine des mal voyants
- Fédération Royale Marocaine de cyclisme
- Fédération Royale Marocaine d'Haltérophilie
- Fédération Royale Marocaine de Handball
- Fédération Royale Marocaine de Hockey sur Gazon
- Fédération Royale Marocaines des Jeux Electroniques
- Fédération Royale Marocaine de Kickboxing, Muay Thaï, Savate
- Fédération Royale Marocaine de sport nautique
- Fédération Royale Marocaine de Plongée & Activités Subaquatiques
- Fédération Royale Marocaine de Rugby
- Fédération Royale Marocaine de Sambo & Taï Jitsu
- Fédération Royale Marocaine de Ski et Sports de Montagne
- Fédération Royale Marocaines des Sports Aérobits, Fitness, Hip-hop et Disciplines assimilées
- Fédération Royale des Sports Automobiles
- Fédération Royale Marocaine des Sports Boules
- Fédération Royale Marocaine du Sport pour Tous
- Fédération Royale Marocaine des Sports Urbains
- Fédération Royale Marocaine de Taekwondo
- Fédération Royale Marocaine de Voile

- Fédération Royale Marocaine de Wushu

Les organes sportifs

- Comité National Olympique Marocain

La presse écrite, audio-visuelle et électronique

- La MAP
- L'Opinion
- ARRYADIA
- M Sport
- SNRT
- ADA TV
- APAPRESS
- ALALAM
- ALARABIYA
- AZEF
-

Les associations et autres organismes

- Association Marocaine des journalistes Sportifs

Synthèse

L'Agence Marocaine Antidopage (AMAD) a organisé le mardi 29 Avril 2025 la 4^{ème} Edition de la rencontre annuelle avec les Fédérations Royales Marocaines Sportives, qui a eu lieu au Club Narjis à Rabat sous le thème : « **L'Agence Marocaine Antidopage : réalisations et défis** ».

La journée a été ouverte par madame la présidente de l'Agence Marocaine Antidopage, Dr. Fatima ABOUALI qui a chaleureusement souhaité la bienvenue aux différents participantes et participants. Elle a rappelé qu'en droite ligne avec sa mission, l'Agence a instauré depuis sa création, ce rendez-vous annuel dédié aux fédérations sportives afin de favoriser un dialogue constructif autour des enjeux liés à la lutte contre le dopage, et de répondre à toute question ou préoccupation spécifique à leurs disciplines.

Elle a aussi déclaré que cette rencontre est une opportunité pour les fédérations sportives pour établir une convention avec l'AMAD pour qu'elles les accompagnent à élaborer leur plan d'action pour la lutte antidopage notamment en matière d'éducation.





La suite du programme a été entamée par le Pr. Moulay Ahmed BELLIMAM, Secrétaire Général de l'AMAD, qui a rappelé les principales conclusions issues de la troisième rencontre, lesquelles ont permis de dégager quatre recommandations majeures.

Ces dernières ont été intégrées parmi les priorités de l'Agence lors de l'élaboration de son plan stratégique global.

le Suivi de la mise en œuvre des quatre recommandations a été présenté, et trois entre elle ont été réalisées au cours de l'année 2024 comme suit :

- 1) Première recommandation : Établir des programmes d'éducation et de sensibilisation pour mettre le sportif au cœur du programme antidopage et minimaliser le taux de sanctions : l'Agence Marocaine Antidopage a engagé le développement de programmes d'éducation et de sensibilisation conçus en étroite collaboration avec les fédérations sportives marocaines et ses formateurs. Ces programmes ont pour objectif de renforcer la compréhension des règles antidopage, d'encourager les bonnes pratiques, et de réduire significativement le taux de sanctions. En adoptant une approche pédagogique adaptée aux réalités du terrain, l'AMAD entend promouvoir une culture de l'intégrité sportive fondée sur la prévention, la responsabilisation et le respect des valeurs éthiques.
- 2) Deuxième recommandation : ouverture de l'AMAD sur l'Afrique : Dans le prolongement de sa stratégie d'ouverture sur le continent Africain, l'Agence Marocaine Antidopage a concrétisé plusieurs initiatives majeures à savoir, une collaboration active a été établie avec la Confédération Africaine de Football, à travers l'organisation de séances de sensibilisation lors de la Coupe d'Afrique des Nations Futsal 2024 et de la Ligue des Champions Féminine 2024. L'accueil du Président de l'ONAD Gabonaise au siège de l'AMAD témoigne également de cette volonté affirmée de renforcer la coopération régionale. Par ailleurs, l'Agence a engagé une dynamique partenariale avec l'ONAD Camerounaise, sous l'égide de l'Agence Mondiale Antidopage, et a organisé le Forum Africain des ONAD, consolidant ainsi son rôle fédérateur et son engagement en faveur d'une gouvernance antidopage concertée à l'échelle du continent.

3) Troisième recommandation : Communiquer davantage autour de l'arrangement d'affaire et vulgariser la gestion des résultats :

L'Agence Marocaine Antidopage a déployé plusieurs actions ciblées visant à renforcer la compréhension de ces dispositifs auprès de ses partenaires. Des sessions d'information ont été organisées à l'intention des acteurs concernés, afin d'expliquer de manière claire les mécanismes de l'arrangement d'affaire, ses implications juridiques, ainsi que les avantages qu'il peut offrir dans le traitement des cas de dopage.

Parallèlement, l'AMAD a œuvré à rendre plus équitable et transparente la gestion des résultats, notamment à travers la formation du Panel Marocain de Gestion des Résultats (PMGR), organe disciplinaire chargé d'instruire les dossiers. Cette formation a porté sur les différentes étapes du processus, les outils réglementaires à mobiliser, et les principes déontologiques à respecter, dans un esprit de rigueur, de confiance mutuelle et de compréhension partagée entre l'Agence et ses parties prenantes.

4) Impliquer les Fédérations Royales Marocaines Sportives dans l'organisation de la journée annuelle AMAD-Fédérations

Cette recommandation n'a pas encore été concrétisée, mais l'Agence reste convaincue de l'intérêt d'impliquer activement les Fédérations Royales Marocaines Sportives dans l'organisation de la journée annuelle. Une telle co-organisation permettrait d'ancrer davantage les enjeux antidopage dans les réalités du terrain et de renforcer les liens institutionnels. L'AMAD espère que les fédérations manifesteront leur volonté de s'engager dans cette dynamique, afin d'envisager ensemble un format plus inclusif dès les prochaines éditions.



Au cours de cette réunion, Dr Maria Windy, Cheffe de pôle contrôle et investigations de l'AMAD, a dressé un bilan des actions menées par l'AMAD durant l'année 2024. Son intervention a mis la lumière sur les deux piliers fondamentaux de la lutte contre le dopage ; d'une part, l'importance cruciale de la sensibilisation en tant que levier de prévention et d'éducation des sportifs dès le plus jeune âge, d'autre part, le rôle central du contrôle, garant de l'intégrité et de l'équité dans la pratique sportive.

Le programme Éducation – Sensibilisation se base sur la diffusion d'informations sur les risques sanitaires, éthiques et juridiques liés au dopage, ainsi que sur la nécessité d'un engagement actif de l'ensemble des acteurs du sport, notamment les fédérations, les entraîneurs et tout l'environnement sportif. Il convient de rappeler que l'AMAD réaffirme constamment que l'approche préventive constitue un levier essentiel pour instaurer une culture de l'intégrité du sport.

Ainsi, En matière de sensibilisation et d'éducation, l'année 2024 a connu la réalisation de 50 sessions de formations, touchant un total de 2644 personnes soit 1854 athlètes, 296 personnels d'encadrement, et 494 personnes de l'environnement des sportifs, ces séances ont eu pour objectif de renforcer et intensifier la lutte antidopage, en particulier dans le cadre des préparatifs en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les programmes éducatifs mis en place et dispensés, incluaient des sessions de formation sous forme de séminaire, d'atelier, séances de préparation du certificat Adel, des stands et des campagnes de sensibilisation. Ces initiatives ont permis de diffuser des informations cruciales sur les principes éthiques du sport, les substances interdites et les sanctions encourues, en se servant de plusieurs supports, adaptés en fonction l'âge du sportif et son niveau d'éducation, ont été utilisés avec différentes langues.

D'autre part, le rapport a également mis en lumière les efforts déployés en matière de contrôle du dopage, soulignant l'importance d'un dispositif rigoureux, transparent et conforme aux standards internationaux. Les opérations de contrôle, réalisées tant en compétition qu'en dehors, constituent des instruments clés dans la préservation de l'équité sportive. Elles permettent non seulement de garantir des conditions de participation justes pour l'ensemble des athlètes, mais également de dissuader efficacement toute tentative de recours à la triche.

L'année 2024, a été marquée par les Jeux Olympiques de Paris, pour cela l'AMAD a renforcé son programme de contrôle en réalisant 1701 contrôles à travers l'ensemble du territoire national. 1446 ont été réalisés sous son autorité et 255 autant qu'autorité de prélèvement, la répartition des contrôles a été 584 en hors compétition et 518 en compétition.

Dans le cadre des préparatifs des JO Paris 2024, l'AMAD a réalisée 128 opérations de contrôle pour effectuer 390 prélèvements (contre 176 / Tokyo 2020) ce qui fait une moyenne de 2,8 par sportif suivi et une moyenne 7,8 par sportif qualifié cela a représenté 46% de l'activité de contrôle de l'AMAD tout en précisant que La part de l'athlétisme a atteint 61,5% du programme.

Au-delà de ses missions éducatives et opérationnelles, l'Agence a assuré également la formation continue de ses instances spécialisées. Cette démarche a concerné les membres du comité de gestion des résultats, les experts médicaux impliqués dans le processus d'Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques (AUT), ainsi que les Agents de Contrôle du Dopage. Ces formations visent à garantir une parfaite conformité au Code mondial antidopage et aux standards internationaux, tout en renforçant les compétences nationales pour une lutte plus efficace, rigoureuse et cohérente contre le dopage.

Par ailleurs, l'Agence a aussi participé activement à plusieurs congrès, forums et ateliers, tant au niveau régional qu'international, contribuant ainsi à l'échange de bonnes pratiques, au renforcement des capacités et à la promotion d'une lutte antidopage harmonisée à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de sa stratégie de coopération, l'Agence a également signé plusieurs conventions de partenariat avec des fédérations sportives, des institutions nationales et des organismes internationaux, en vue de renforcer la coordination des actions antidopage et de promouvoir une culture de sport propre.



Dans son intervention, Dr N. Rhalem a présenté les résultats de la recherche scientifique réalisée par l'AMAD en collaboration avec l'UNESCO et l'Université Mohammed VI des Sciences et de la Santé « Compléments alimentaires au Maroc : État des lieux et perspectives »

Cette étude a permis d'établir un profil détaillé des participants à l'enquête, en mettant en lumière les caractéristiques démographiques des sportifs notamment l'âge, le sexe, le niveau de pratique, et les disciplines représentées, ainsi que leurs attitudes et comportements vis-à-vis de la consommation des compléments alimentaires. Ce travail de terrain offre une base précieuse pour mieux comprendre les usages, identifier les risques potentiels et orienter les actions de sensibilisation et de régulation.

L'étude a également permis de recenser et d'identifier 460 compléments alimentaires utilisés dans divers contextes sportifs. A cet effet, 60 échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire de Pharmacologie et de Toxicologie du CHU Raymond-Point Carré-Paris-France et dont les résultats ont révélé la présence de stéroïdes anabolisants dans deux échantillons ainsi que du sildénafil dans un autre. Cette présentation a souligné l'urgence, sur le plan réglementaire, d'élaborer et adopter un projet de loi encadrant les règles d'importation, étiquetage et de commercialisation de ces produits, afin de mieux protéger la santé et la carrière des sportifs.



L'un des temps forts de cette journée a été la présentation de l'application mobile NAZIH par Dr Omar Abouli conçue comme outil innovant de sensibilisation et de prévention. Cette application s'adresse aux sportifs, entraîneurs, personnel d'encadrement et toute autre partie prenante. Elle permet de vérifier, en temps réel, si un produit est interdit ou non, en se référant à la Liste des substances interdites publiée annuellement par l'AMA. Nazih se positionne ainsi comme un outil pratique, accessible et pédagogique, visant à réduire les risques de dopage involontaire et à encourager des choix éclairés en matière de consommation de produits de santé et de compléments alimentaires.

La journée a également été marquée par une interaction soutenue entre les intervenants et les participants. Ces derniers ont posé de nombreuses questions pertinentes tout au long des présentations, traduisant un vif intérêt pour les thématiques abordées. Les échanges ont particulièrement porté sur les compléments alimentaires, les risques liés au dopage involontaire par contamination, ainsi que les outils de prévention innovants, tels que l'application mobile NAZIH, illustrant une réelle volonté d'appropriation des enjeux et de renforcement des bonnes pratiques.



rencontre s'est clôturée par une série de recommandations, formulées par les participants, dans une dynamique constructive visant à améliorer les mécanismes existants, à renforcer la collaboration interinstitutionnelle et à garantir une mise en œuvre efficace des programmes antidopage à l'échelle nationale. les deux recommandations retenues sont :

- ✓ La mise en place d'une procédure de labélisation « AMAD »
- ✓ Le lancement d'un débat national autour de l'élaboration d'un cadre réglementaire encadrant la gestion des compléments alimentaires.

